

Savoir compter, savoir conter

Épisode n° 12 – Ce que l'on ponctue bien se lit plus aisément

 Alain Gély*

Soit une phrase comme : « Les marcheurs, fatigués, s'arrêtèrent ». Une telle phrase est très sensible au bon emploi, ou non, de la ponctuation :

– si on en retire les virgules, elle change de sens. En effet, dans ce cas, les seuls marcheurs qui étaient fatigués se sont arrêtés – les autres étant réputés continuer la route. Avec les virgules, le groupe entier avait fait halte ;

– si on oublie une des deux virgules, la phrase est boiteuse – à l'image des marcheurs contraints à une pause ou à l'abandon. Le lecteur s'arrête aussi et s'interroge. Il peut hésiter entre les deux interprétations. Il perd du temps et peut-être le sens de la phrase.

Cet exemple illustre l'importance d'une ponctuation judicieuse, au-delà du simple respect des règles grammaticales. Le *Grevisse*, auquel on empruntera largement, le confirme :

La **ponctuation** est l'ensemble des signes conventionnels servant à indiquer, dans l'écrit, des faits de la langue orale comme les pauses et l'intonation, ou à marquer certaines coupures et certains liens logiques. C'est un élément essentiel de la communication écrite. [Grevisse. *Le bon usage*, Douzième édition refondue par André Goosse, éd. Duculot, 1988, pp 155-188.]

Le « Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale » (dernière édition en 2007) fournit aussi des indications précises à ce propos, utiles au rédacteur d'articles pour le *Courrier des statistiques* ou pour d'autres publications.

Les ponctuations qui marquent généralement la fin d'une phrase

Le plus souvent, les **simples points** terminent les phrases. Toujours ? Non ! Il existe des exceptions :

– on ne met pas de point final à la fin des titres ou intertitres ;

– quand une phrase est incluse dans une parenthèse, le point « final » est censé être suivi de la parenthèse fermante ; *idem* pour des crochets ou des guillemets (voir l'encadré qui discute ce point et nuance fortement cette recommandation) ;

– il existe des « phrases adverbiales » sans verbe, séparées par des points :

Je vais m'allonger et me laisser glisser dans les ténèbres pour toujours. Étrange aliénation. (M. Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*) ;

– il est aussi admis, désormais, d'employer un point pour détacher de la phrase un membre auquel on veut donner un relief particulier :

« Montélimar et surtout Romans ont aussi quelques mots à dire. Et lourds de sens. » (Emmanuel Le Roy Ladurie, *Carnaval de Romans*).

Les points peuvent aussi intervenir dans les abréviations. On consultera, à ce sujet, l'article paru dans le numéro 126 du *Courrier* : « Le bon usage des minuscules et des majuscules ».

Les points d'interrogation terminent une phrase interrogative en style direct. En revanche, l'interrogation indirecte n'appelle pas de point d'interrogation :

« Je me demande s'il reviendra. »

On notera que les points d'interrogation subsistent dans les titres, ce qui les distingue des simples points.

Les points d'exclamation sont obligatoires après les interjections : « Enfin ! » Il est vrai, s'agissant d'articles pour le *Courrier des statistiques*, que de telles interjections sont plutôt rares ! Mais elles ne sont nullement proscrites : quelques traits d'humour, le désir de souligner un paradoxe... peuvent conduire l'auteur d'un article à y recourir.

Un peu plus délicat est l'emploi des **points de suspension**. Pas de difficultés quant à leur nombre : ils vont toujours par trois. Y compris dans le cas où ils finissent une phrase, puisqu'ils « absorbent » alors le point final.

Les autres signes de ponctuation font respirer le texte

Les **points de suspension** peuvent aussi se situer au milieu d'une phrase. Ils marquent alors une suppression, une interruption, un sous-entendu... Quand ils remplacent un *et cætera*, ils

* Article publié dans le n° 127, mai-août 2009. Au moment de la rédaction de cet article, Alain Gély était rédacteur en chef du *Courrier des statistiques*.

Encadré 1 : Le point final : avant ou après la parenthèse ?

En principe, la règle de base s'énonce ainsi : quand une phrase s'achève par une parenthèse, le point « final » est censé se situer avant elle. Il en est de même pour le point d'exclamation ou d'interrogation. Idem pour une phrase s'achevant par des crochets ou des guillemets.

En fait, le bon sens semble commander de situer le point après une parenthèse ou un guillemet fermants quand ces derniers ne concernent que le(s) dernier(s) mot(s) de la phrase.

Un paysage pourra être beau, gracieux, sublime, insignifiant ou laid ; il ne sera jamais risible (Bergson, *Le Rire*).

Le positionnement du point avant la parenthèse ne s'impose que dans un seul cas : lorsque le passage entre parenthèses, ou entre guillemets, constitue lui-même une phrase entière.

Au total, c'est l'intention de l'auteur qui prévaut.

Exemple :

Pourquoi avez-vous crié « Au secours » ?

Ici, le sens général est interrogatif. Le point d'exclamation qui aurait normalement suivi *Au secours* s'efface, disparaît. Le point d'interrogation se situe évidemment après le guillemet fermant.

Ainsi, en dépit des injonctions réitérées d'un correcteur automatique, on admettra dans le *Courrier des statistiques* que le point final soit vraiment final, c'est-à-dire qu'il se situera après la parenthèse fermante (sauf quand celle-ci enferme une phrase entière).

ne s'y ajoutent pas : on écrit *etc.* sans y ajouter de points de suspension.

Au milieu d'une phrase, les points de suspension n'exigent pas d'être suivis par une capitale. Il en est de même, à titre exceptionnel, pour les points d'interrogation et d'exclamation qui peuvent se situer au cœur d'une phrase sans être suivis d'une capitale :

« Je lui criai tout bas : / « Meaulnes ! tu repars ? » (Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*).

Les **deux points** [*le deux-points* en termes d'imprimerie] précèdent une explication, une reformulation, une synthèse de ce qui vient d'être écrit.

Exemple : « La conjoncture s'améliore dans l'industrie : l'indicateur du climat des affaires progresse de 5 points. » Ici, il y a une affirmation, les deux points introduisent la donnée statistique qui la justifie.

Les deux points introduisent également une citation. Ils amorcent aussi des énumérations (voir encadré 1).

On doit éviter, autant que possible, d'employer les deux points deux fois de suite dans la même phrase. On les supprime à la fin des titres et intertitres.

Le **point virgule** – dont « Mai 68 » et Michel Tournier auraient paraît-il demandé la mort – reste bien vivant et utile. Il marque une pause de moyenne durée. Il est employé pour séparer les parties d'une phrase dont une au moins est déjà subdivisée par la virgule, ou pour séparer des propositions de même nature qui ont une certaine étendue. Il peut lier deux phrases grammaticalement correctes mais logiquement associées, qu'un point séparerait abusivement du point de vue de l'auteur :

« En mai, les défaillances d'entreprises ont recommencé d'augmenter ; toutefois, elles restent inférieures à leur moyenne de longue période. »

On doit éviter de faire du point virgule un emploi excessif.

Combien de **virgules** insérées mal à propos ou oubliées à tort !

Voici un exemple, inspiré d'un cas réel signalé par Eric Dubois.

« Les conjoncturistes répondent non, pas parce qu'ils savent mais parce qu'on les interroge. » Cette phrase déroutera le lecteur, parce qu'elle est grammaticalement un peu boiteuse, et pourra paraître injuste aux professionnels concernés. Plus correcte, quant à la forme et sur le fond, « Les conjoncturistes répondent, non pas

Encadré 2 : Comment présenter une énumération ?

Une énumération est généralement introduite par deux points. Chaque passage de cette énumération se termine par un point-virgule.

Si l'énumération est courte, elle pourra se situer dans une phrase, sans tirets.

Quand la longueur de la liste le justifie, ou simplement pour aérer le texte, les passages peuvent devenir des paragraphes. Ils sont alors précédés chacun d'un tiret ou d'un signe équivalent. Chaque paragraphe de l'énumération introduite par deux points, sauf le dernier, se termine alors par un point-virgule, et ceci quelle que soit sa ponctuation interne. Si l'un de ces paragraphes se subdivise à son tour, chaque sous-paragraphe, sauf le dernier, se termine par une virgule. Le tout est clos par un point.

Exceptionnellement, si la phrase se poursuit à la suite de l'énumération, le dernier paragraphe de celle-ci se terminera par une virgule.

Voir une illustration de ces préceptes dans la partie de cet article sur l'espacement des signes de ponctuation : il s'y trouve justement une énumération qui comporte une subdivision dans son dernier item.

parce qu'ils savent mais parce qu'on les interroge » fera sourire.

Autre exemple :

« Peu m'importe si tu m'aimes, je me fous du monde entier » dont le sens est notablement différent de « Peu m'importe, si tu m'aimes je me fous du monde entier » (Edith Piaf).

En principe, les virgules séparent sujets, compléments, épithètes, attributs et propositions de même nature, s'ils ne sont pas unis par une conjonction de coordination (et, ou...).

Exemple : « Les ménages n'ayant pas d'enfant, ceux qui en ont un seul et ceux qui en ont deux, constituent les trois quarts des ménages français. »

Les virgules isolent aussi les mots formant répétition ou mis en apostrophe, les propositions relatives explicatives.

Elles sont particulièrement utiles, pour des raisons de clarté, quand elles indiquent qu'un terme ne doit pas être rattaché à celui qui le précède immédiatement :

C'est le symbole unique de l'interrogation, dont la langue française avait besoin (Vendryes, Langage) [Dont a pour antécédent le symbole unique et non l'interrogation]

On évitera en général de séparer par une virgule plusieurs sujets et leur verbe, de même que le verbe et le complément d'objet, direct ou indirect. Voir à ce sujet le passage relatif aux enchâssements dans l'épisode n° 2 de la rubrique « Savoir compter, savoir conter » (*Le Courrier des statistiques* n° 113-114, mars-juin 2005).

Deux « ni » peu éloignés l'un de l'autre ne doivent pas non plus être séparés par une virgule.

On fera toujours précéder « etc. » d'une virgule.

Toutefois, une virgule peut précéder un *et* si on veut introduire une incise. Comment reconnaître une incise ? Par les conséquences de sa suppression ! Normalement, la suppression d'une incise laisse une phrase grammaticalement correcte. Cette méthode permet, en général, de repérer une virgule manquante ou superflue.

Notons que la « question des virgules » doit inciter le rédacteur à éviter des phrases trop longues. En effet, le risque est grand de se tromper – et d'égarer le lecteur – dans une phrase où se multiplient précisions et incises.

Les **parenthèses** servent à intercaler dans une phrase une indication, une précision accessoire. Elles sont utiles mais il ne faut pas en abuser et surtout ne pas insérer de parenthèses dans un passage lui-même entre parenthèses : un article n'est pas un programme informatique !

En fait, la parenthèse constitue un enchâssement (cf. article cité ci-dessus). À ce titre, elle doit être très rare,

réservée pour l'essentiel aux appels bibliographiques. Sa principale utilité est de contenir un ou plusieurs chiffres. Dans ce cas, elle doit être positionnée à la fin de la phrase, sauf s'il y a ambiguïté.

Exemple : *En 2009, les cotisations versées par les salariés reculeraient (- 0,8 % après + 1,6 %), en raison de la baisse de la masse salariale.*

La parenthèse ne peut ici se retrouver à la fin de la phrase car les chiffres qu'elle contient portent sur les cotisations et non la masse salariale.

Les **crochets** servent notamment à encadrer une intercalation à l'intérieur d'une parenthèse ou immédiatement après une parenthèse. Ils seront donc rarissimes. Dans les citations, on les utilise pour signaler les suppressions, pour marquer les restitutions ou pour isoler des ajoutés, indispensables au sens, qu'on ne veut pas mettre en note. Dans les ouvrages de linguistique, la prononciation est souvent donnée entre crochets.

Les **guillemets** vont normalement par doubles paires. On les trouve surtout au début, puis à la fin d'une citation. Ils s'emploient aussi :

– pour des mots ou locutions qui ne font pas partie du langage régulier (néologismes, régionalismes, expressions populaires, mots étrangers qui n'auraient pas été écrits en italique) ;

– pour des mots que l'on veut mettre en évidence.

Rappelons que les doubles chevrons « » sont requis dans un texte français. Les paires d'apostrophes ou doubles quotes, dites guillemets anglais, doivent être employées dans les bibliographies quand elles mentionnent des ouvrages ou articles anglo-saxons.

Les **tirets** s'utilisent isolément ou par deux :

– employé seul, le tiret signale chaque terme d'une énumération présentée en sommaire ou même en alinéa ; dans les dialogues, il indique le changement d'interlocuteur ;

– encadrant un ou plusieurs mots, à la façon des parenthèses, afin de mettre une idée en relief. Ceci doit rester exceptionnel. Dans ce cas, le second tiret sera supprimé avant un point final.

Dernier signe de ponctuation répertorié par Grevisse : la **barre oblique** (/). Elle remplace généralement une conjonction de coordination :

Voilà pour la différence artisan/bourgeois. Quant au contraste paysan/citadin [...] (le Roy Ladurie, Carnaval de Romans) [lire : entre artisans et bourgeois etc.]

Elle est surtout employée dans la formule *et/ou*. Un peu lourde, cette option a l'avantage de bien indiquer que le « ou » est inclusif (= l'un ou l'autre ou les deux) et non exclusif (soit ... soit...).

Elle remplace *par* dans des expressions techniques : km/h.

La barre oblique permet enfin, dans une citation, de marquer les endroits où l'auteur va à la ligne dans le texte d'origine. Cette précision peut avoir de l'importance, par exemple dans les vers.

D'autres signes peuvent être utiles

Les **astérisques** indiquent généralement un renvoi, souvent en bas de page. On les utilisera de préférence aux chiffres quand ceux-ci risquent de créer une confusion - dans les ouvrages scientifiques ou dans les tableaux statistiques, par exemple. Il est aussi plus aisé, pour le lecteur, de retrouver un astérisque dans le texte qu'on a provisoirement délaissé pour consulter une note de bas de page.

Cette observation nous permet de rappeler qu'il est déconseillé de recourir aux notes de bas de page. À celles-ci, on préférera l'insertion dans le texte lui-même d'une explication vraiment indispensable, quitte à lui consacrer un encadré si cette explication est à la fois utile et longue.

L'astérisque peut aussi être utilisé dans un sens convenu : on en indiquera alors la signification au début de l'article.

À titre anecdotique, mentionnons la possibilité de remplacer par des astérisques un nom que l'on désire taire : « Il se rendit chez Marcel P*** ».

Les astérisques ne sont pas censés aller par groupes de plus de trois.

Les **points de suspension entre crochets** ou entre parenthèses sont utilisés et même requis quand on produit une citation incomplète. Les points de suspension ainsi signalés permettent alors de distinguer la coupure et des points de suspension qui auraient figuré dans le texte cité.

Un **point d'exclamation entre parenthèses** pourra être utile : il signalera un détail piquant ou remplacera un *sic*, pour bien marquer qu'un propos absurde ou incorrect a bien été prononcé ou écrit comme on vient de l'indiquer.

L'espacement des signes de ponctuation

En dehors des courtes justifications (pour des titres, par exemple) pour lesquelles les règles ci-après doivent être nuancées, on se souviendra que :

- la virgule et le point sont toujours collés au mot précédent ;
- une espace insécable doit être placée devant le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation (qui ne seront jamais collés au mot qui précède). En général, les programmes de traitement de texte les insèrent automatiquement. À défaut, on pourra se reporter au *Courrier des statistiques* n° 124 page 55, où l'encadré 2 décrit trois méthodes pour insérer des espaces insécables ;
- les deux points, le tiret, les guillemets sont précédés et suivis d'une espace. Les deux points ne doivent jamais se trouver en début de ligne, on mettra donc une espace insécable devant eux. On insérera des espaces

insécables après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant afin d'éviter ce type de problème ;

- les parenthèses et les crochets ne portent intérieurement aucun blanc ;
- les points de suspension :
 - remplaçant le début d'un texte, sont suivis de l'espacement normal des mots,
 - dans la ligne tenant lieu d'une fin de phrase ou de mot, sont collés à la dernière lettre,
 - mis pour un mot unique, sont précédés et suivis de l'espacement normal.

Quelques mots sur les italiques, caractères gras et soulignements

Les **caractères italiques** s'opposent aux caractères romains, dits encore droits ou normaux.

Ils ne constituent pas à proprement parler des signes de ponctuation. Mais, associés à ceux-ci, ils peuvent contribuer à diversifier et à clarifier le texte.

Les italiques sont de rigueur quand on emploie des mots ou des locutions étrangères ou quand on emploie un néologisme. Ils sont également requis pour les notes de musique, les titres d'œuvres artistiques, le nom propre donné à un bateau, à une maison, pour les enseignes.

Ils servent aussi, plus généralement :

- soit à indiquer que les mots sont employés avec une valeur différente de leur valeur ordinaire ;
- soit à marquer que le scripteur (*sic*) ne les reprend pas à son compte ;
- soit à attirer l'attention sur leur importance.

Remarque : dans un ensemble en italiques, on imprime en caractères romains les mots qui seraient en italiques dans un texte ordinaire.

Dans cet article, outre le titre et les intertitres, on a eu recours aux **caractères gras** à plusieurs reprises. Il s'agissait surtout de matérialiser le plan détaillé de l'article. Le lecteur qui souhaiterait retourner au passage concernant les astérisques, par exemple, le retrouvera plus aisément.

Les caractères gras pourront aussi mettre en exergue un mot sur lequel on désire attirer particulièrement l'attention. De ce souci, il se déduit qu'un emploi abusif irait à l'encontre de cet objectif.

Il en est de même pour le **soulignement** qu'on n'emploiera que très exceptionnellement afin de ne pas surcharger le texte et de ne pas handicaper la lecture. Le soulignement est d'ailleurs banni de la plupart des textes imprimés et quasi absent de l'internet.

En résumé

Les signes de ponctuation situés à la fin d'une phrase ont pour première fonction d'assurer que celle-ci est grammaticalement correcte.

Insérée dans une phrase, la ponctuation a surtout vocation à la clarifier.

Éventuellement aidés par les caractères italiques ou gras, les signes de ponctuation servent aussi à faire vivre le texte en mettant en évidence certains mots ou passages.

On s'efforcera de suivre ces quelques recommandations :

- on ne met pas de point final à la fin des titres ou intertitres ;
- les points d'interrogation subsistent dans les titres, ce qui les distingue des simples points ;
- on écrit *etc.* sans y ajouter des points de suspension ;
- les italiques sont de rigueur quand on emploie des mots ou des locutions étrangères ;
- les doubles chevrons « » sont requis dans un texte français. ■